



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-10 :
ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-10 : adhésion au syndicat intercommunal d'assainissement autonome

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
 - HODENT (par délibération du 4 Novembre 2024)

Et de l'acceptation des adhésions par le comité syndical réuni le 28 novembre 2024.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

- l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
 - HODENT

Pour extrait conforme

Fait à Ambleville, le 03/01/2025

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

